



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 1 avril 2025
AR n° 078-200062248-20250325-lmc1156388-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni Par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le mardi 18 mars 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.5722-1 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité syndical ;

CONSIDÉRANT Après avoir pris connaissance de la communication écrite de Madame la Présidente du Comité Syndical relative aux orientations budgétaires de Seine-et-Yvelines Numérique pour l'exercice 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1

DONNE ACTE à Madame la Présidente du comité syndical de la tenue du débat sur les orientations budgétaires préalable à l'élaboration du budget primitif pour l'exercice 2025 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Rapport d'orientation budgétaire 2025**

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 14

Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, Mme Laurent PREVOT, M. Serge QUÉRARD, Mme Armelle TILLY.

Absents excusés : 33

M. Geoffroy Bax de Keating, M. Pierre Bédier, Mme Sonia Brau, Mme Nicole Bristol, M. Julien Chambon, Mme Marie-Noëlle Charoy, M. Yves Coscas, M. Nicolas Dainville, M. Jean-Louis Flores, M. Jean-Michel Fourgous, M. Vincent Franchi, M. Frédéric Julhes, M. Thomas Lam, Mme Alice Le Moal, Mme Nathalie Leandri, M. Franck Lelièvre, Mme Marie-Pierre Limoge, M. Pascal Marteau, Mme Nathalie Martin, M. Jean-Marie Moreau, M. François Morton, M. Jean Myotte, M. Eric Naudin, Mme Raphaël NIVOIT, M. Karl Olive, Mme Gaëlle Pelatan, M. Yannick Raynaud, M. Cyril Samson, Mme Audrey Saulgrain, M. Patrick Stefanini, M. Jean-Marie Tétart, M. Dominique Turpin, Mme Maria Wentholt.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	14

Adopté à l'unanimité

Syndicat Seine et Yvelines Numérique

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2025**

DIRECTION DES FINANCES
25/03/2025

Table des matières

<i>PRESENTATION DU SYNDICAT</i>	3
LES MEMBRES, LES COMPETENCES ET L'ADMINISTRATION	4
LA CENTRALE D'ACHATS S-YNCA	5
CHRONOLOGIQUE DES EVENEMENTS	6
L'ORGANISATION DU SYNDICAT	7
L'ORGANISATION BUDGETAIRE ET COMPTABLE	8
MODALITES DE FINANCEMENT DU SYNDICAT	9
<i>INTRODUCTION</i>	11
<i>SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL 2025</i>	14
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	15
Dépenses de fonctionnement	15
Frais généraux	15
Les autres charges de gestion courante	18
Les charges exceptionnelles	18
Recettes de fonctionnement	19
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	20
Dépenses d'investissement	20
Recettes d'investissement	20
<i>ENJEUX ET HYPOTHESES DES DEPENSES ET FINANCEMENTS DES ACTIVITES</i>	22
Programme Transformation	22
Confiance Numérique (incluant la Cybersécurité et DPO)	25
Numérique pour l'éducation et les solidarités	29
Territoires connectés	35
<i>BUDGETS ANNEXES</i>	41
CENTRALE D'ACHATS	41
RESEAU TRES HAUT DEBIT	44

PRESENTATION DU SYNDICAT

Les statuts du Syndicat mixte ouvert « Yvelines Numériques » ont été adoptés par délibération le 20 mai 2015 sur la base d'une compétence obligatoire (Aménagement numérique, les infrastructures Très Haut Débit) et de trois compétences facultatives (SDTAN – Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, Vidéo protection (VP), et Numérique dans les établissements d'enseignement (NEE)).

A cette date, le Syndicat était composé de trois membres : le Département des Yvelines et deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : la Communauté de Communes Gally-Mauldre, et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

Par délibération en date du 13 décembre 2018 le Syndicat a évolué vers un syndicat « à la carte », où il exercerait, en lieu et place des membres qui en font expressément la demande, une ou plusieurs des compétences suivantes, sans que l'une d'entre elles soit obligatoire, par différence à la situation précédente : Aménagement numérique, SDTAN, Vidéo protection (VP), Numérique dans les établissements d'enseignement (NEE) et Informatique de Gestion et Télécommunications.

Fin 2019, le département des Hauts-de-Seine a souhaité à son tour faire partie des adhérents du Syndicat, adhésion approuvée par le Comité syndical le 21/11/2019. Ainsi, le 1^{er} janvier 2020, **le syndicat se composait de deux Départements** (les Yvelines et les Hauts-de-Seine), **neuf établissements publics de coopération intercommunale** : Communauté de Communes Gally Mauldre, Communauté de Communes Haute Vallée de Chevreuse, Rambouillet territoires, Cœur d'Yvelines, Communauté de communes du Pays Houdanais, Grand Paris Seine et Oise, Saint Germain Boucles de Seine, Communauté de Communes les Portes de l'Ile-de-France et Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

À la suite de l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine, le syndicat a changé de dénomination à compter du 1er janvier 2020, devenant ainsi Seine-et-Yvelines Numérique.

Sept nouvelles collectivités ou établissements publics ont rejoint Seine-et-Yvelines Numérique en 2020 dont l'Université Paris-Saclay, en tant que membres associés.

En 2021, la commune de Saint Cyr l'école devient membre et le syndicat rajoute deux nouvelles compétences : Territoires et bâtiments connectés et Numérique pour les Solidarités.

Cette même année le syndicat comptait 99 collectivités ou établissements publics (dont 54 collèges) qui ont rejoint le syndicat soit par transfert de compétence, soit en tant que membre associé, ou encore en concluant une convention de services pluriannuelle qui leur donne de fait accès à la centrale d'achats de Seine-et-Yvelines Numérique (S-YNCA).

En 2022, le SIE-ELY adhère au syndicat.

En 2023, la présidente actuellement en exercice, Anne Héry Le Pallec, est élue par le Comité syndical, le 22 juin.

Le syndicat compte désormais 237 collectivités ou établissements publics (dont 113 collèges).

Aujourd'hui et conformément à ses statuts, Seine-et-Yvelines Numérique Seine-et-Yvelines Numérique a pour mission de développer et piloter de nouveaux services innovants et mutualisés. Il met à la disposition des communes, intercommunalités et établissements publics de toute nature des solutions pour l'aménagement numérique du territoire, le numérique pour l'éducation et les solidarités, les territoires connectés, la cybersécurité, la dématérialisation ou encore les systèmes d'information.

LES MEMBRES, LES COMPETENCES ET L'ADMINISTRATION

Les membres du Syndicat : (par transfert de compétence)

- Département des Yvelines
- Communauté de Communes Gally Mauldre
- Communauté de Communes Haute Vallée de Chevreuse
- Rambouillet territoires,
- Cœur d'Yvelines,
- Communauté de communes du Pays Houdanais,
- Grand Paris Seine et Oise
- Saint Germain Boucles de Seine
- Communauté de Communes les Portes de l'Ile-de-France
- Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-En-Yvelines
- Département des Hauts-de-Seine
- Commune de Saint-Cyr

Les membres associés sont :

- Grands Paris Sud
- Syndicat Intercommunal d'Energie d'Eure et Loire et des Yvelines
- Val d'Oise numérique

Le Syndicat exerce, en lieu et place des membres visés ci-dessus qui en font expressément la demande, une ou plusieurs des compétences suivantes (*Cf annexe1 compétences*) :

- A. Aménagement numérique,
- B. SDTAN,
- C. Vidéo protection
- D. Numérique dans les établissements d'enseignement
- E. Informatique de Gestion et Télécommunications
- F. Territoires connectés
- G. Numérique pour les Solidarités

Le syndicat est administré par un Comité syndical, un Bureau et son Président.

- **Le Comité Syndical**

Seine et Yvelines Numérique est administré par un organe délibérant unique, dénommé « COMITÉ SYNDICAL », composé des délégués des collectivités et établissements publics membres.

Le Comité syndical compte aujourd'hui 25 délégués titulaires. Cette assemblée se réunit environ 1 fois par semestre sous **la Présidence de Madame Anne Hery Le Pallec**.

- **Le Bureau Syndical**

Le Comité syndical a élu parmi ses membres la Présidente, le Premier Vice-Présidents et 8 Vice-Présidents membres du Bureau.

Le « BUREAU SYNDICAL » est chargé d'assister la Présidente dans la gestion du syndicat, d'instruire les dossiers soumis ensuite à la délibération du Comité syndical et enfin d'exercer les attributions dont il a reçu délégation du Comité syndical. Le Bureau se réunit 1 fois par mois.

LA CENTRALE D'ACHATS S-YNCA

La centrale d'achats S-YNCA a été créée par le syndicat dans l'objectif principal de rationaliser et d'optimiser les dépenses de ses membres, mais aussi de toutes les collectivités publiques qui le souhaitent en conventionnant avec le syndicat.

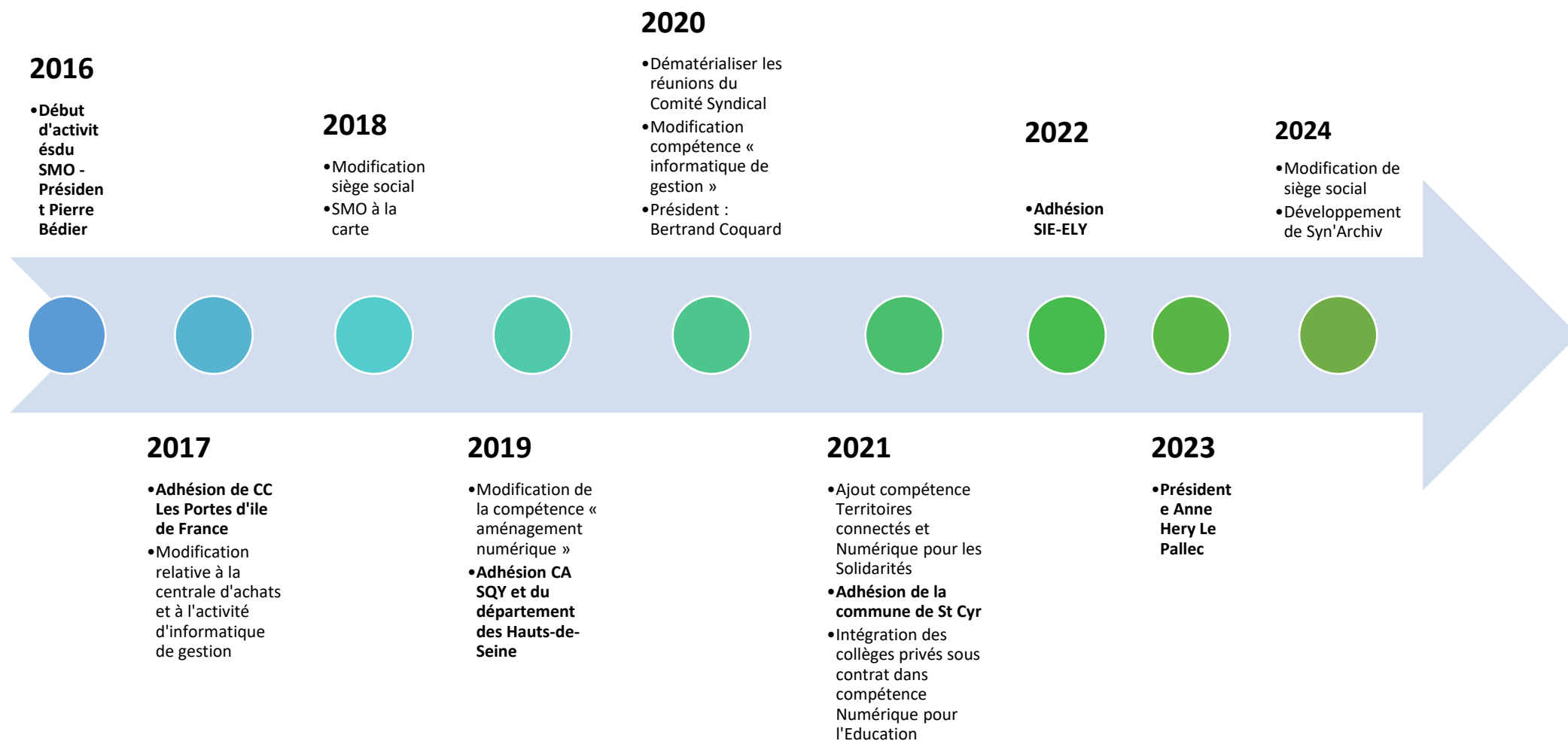
Ainsi, la centrale d'achats agit au bénéfice des adhérents et contribue au développement du syndicat. Son résultat excédentaire permet de verser une contribution au syndicat proportionnelle à son poids d'activités portées par les ressources du syndicat.

L'activité de la centrale d'achats s'articule autour de trois segments d'achats :

- Les services et équipements du Numérique pour l'éducation et la solidarité : Ensemble comprenant un ordinateur, un vidéo projecteur et un tableau interactif (TNI), vidéoprojecteur interactif (VPI), espace numérique de travail (ENT), Equipement Individuel et classe mobile ;
- Les services et équipements connectés : la Sureté électronique – vidéo protection, borne de recharge et véhicule électrique ;
- Les services et équipements de télécommunications, d'informatique et de cybersécurité : poste de travail, Impression.

Actuellement 140 collectivités ont rejoint la centrale d'achats. L'activité de S-YNCA s'appuie sur environ 60 marchés et 42 fournisseurs.

CHRONOLOGIQUE DES EVENEMENTS



L'ORGANISATION DU SYNDICAT

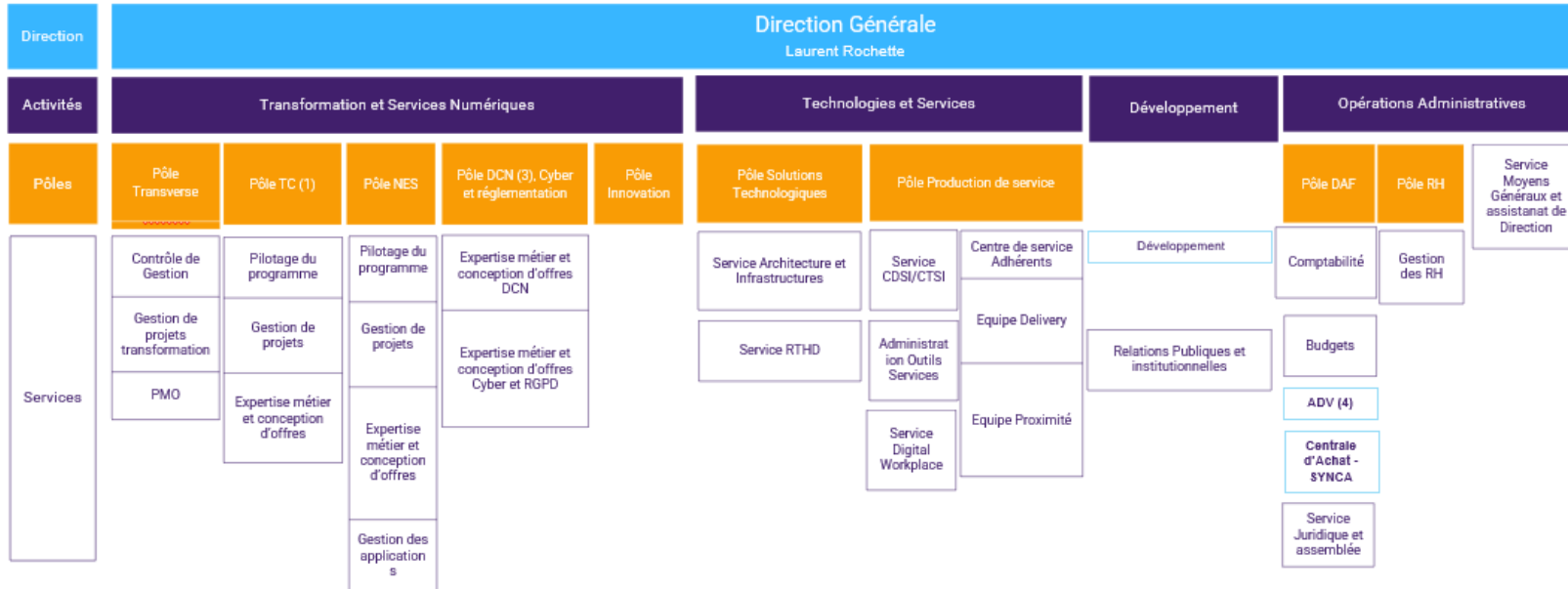


ORGANIGRAMME

Présidente du Syndicat (SMO)
Anne Hery Le Pallec

Vice-Président du Syndicat (SMO)
Denis Larghero

Légende :
 (1) TC - Territoires Connectés
 (2) NES - Numérique pour l'Education et les Solidarités
 (3) DCN - Dématérialisation et Confiance Numérique
 (4) ADV - Administration Des Ventes
 * : Direction par intérim
 ** : Alternants



Version
2.0

Date
MAJ 28 Février 2025

L'ORGANISATION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

L'organisation budgétaire et comptable du Syndicat doit être conforme aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Les charges et les produits seront retranscrits en 2025 dans trois budgets :

- **Le budget principal**, qui en plus des frais d'administration générale, comprendra d'une part les dépenses et recettes relatives aux compétences suivantes (la vidéo protection et le plan numérique des établissements d'enseignement), et d'autre part les projets confiés à SYN par convention ou par marché in house.

Ce budget applique depuis le 1^{er} janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57 (instruction applicable à toute les collectivités et établissements publiques locales, sauf exceptions).

- **Le budget annexe « Très Haut Débit »**, qui contient les activités liées aux réseaux très haut débit (montée en débit, grand public et entreprises).

Ce budget annexe applique l'instruction budgétaire et comptable M4 (applicable aux services publics à caractère industriel et commercial) ; les activités qu'il contient étant assujetties à la TVA, ce budget sera voté et exécuté en hors taxes.

- **Le budget annexe « centrale d'achats »**, qui contiendra les dépenses et recettes relatives à cette activité (achat et revente des produits et prestations, charges liées à l'administration de cette activité, frais d'adhésion des membres).

Ce budget annexe appliquera l'instruction M4 ; ses activités étant assujetties à la TVA, il sera voté et exécuté en hors taxes.

La création de « programmes » au sein de ces budgets (paramètres définis dans le progiciel de gestion budgétaire et comptable) permettra de retracer et suivre les dépenses et recettes relatives à chaque composante du budget (administration générale et compétences/activités propres).

MODALITES DE FINANCEMENT DU SYNDICAT

Seine-et-Yvelines Numérique est un syndicat mixte ouvert à la carte ; les dépenses afférentes à l'administration générale et aux différentes compétences doivent être identifiées afin de déterminer le montant des contributions de ses membres, en contrepartie des compétences que chacun lui a transféré.

- **Contributions des membres**

Les statuts du syndicat prévoient que les contributions des membres sont fixées par délibération du Comité syndical. Cette contribution financière est calculée en fonction du nombre d'habitants de la collectivité.

Pour chacun des membres, cette contribution directe finance :

- La communication relative aux projets dédiés à la valorisation du Syndicat ;
- Les loyers, charges locatives et frais afférents ;
- L'indemnité des élus ;
- Les conseils extérieurs et honoraires ;
- Les fournitures administratives, achat de matériel (bureaux, ...) pour le fonctionnement courant du SMO ;
- Les abonnements et publications : adhésions (ex-déclic, ...), frais d'annonces et insertion, publications et publicités ;
- Taxes : taxes et impôts sur véhicules ainsi que taxes foncières ;
- Assurances : multirisques et véhicules ;
- Véhicules : location de véhicules et carburants ;
- Déplacements/salons : frais de colloques et séminaire, frais de déplacement, frais de réception ;
- Les impressions ;
- La masse salariale support.

Par ailleurs, une refacturation est faite par le budget principal aux budgets annexes au titre de leur participation aux coûts de structures du syndicat à hauteur de leurs poids d'activités.

- **Recettes relevant de la (des) compétence(s) transférée(s).**

L'ensemble des coûts liés aux compétences transférées par les membres du Syndicat, tant en fonctionnement qu'en investissement, seront couverts par le versement des fonds des membres. Le montant du versement est calculé selon deux modèles :

- Soit les dépenses sont identifiées comme correspondant uniquement au besoin de l'un ou l'autre des membres. Dans ce cas, une refacturation à l'euro l'euro sera mise en place.
- Soit les dépenses sont mutualisées, une clé de répartition sera alors appliquée afin que chaque membre prenne en charge la part correspondant à son besoin.

Par ailleurs, le Syndicat pourra percevoir toute autre recette prévue par le Code général des collectivités territoriales :

- Pour la réalisation des missions et activités complémentaires (prestations de services), le Syndicat percevra des produits de services conformément aux conventions conclues.
- Des recettes liées au réseau (par exemple, contrats de location de fibres optiques, contrats de long terme pour la mise à disposition de fibres optiques, etc.).
- Des recettes de l'Etat versées pour les achats en matière d'investissement (FCTVA).

Enfin, il est possible pour le syndicat de solliciter des financements en provenance d'autres collectivités publiques, Etat, européens et fondations.

- **Recettes relevant des prestations annexes commercialisées**

Les recettes relevant des prestations annexes commercialisées concernent l'accompagnement des équipes du syndicat auprès des collectivités.

Ces prestations s'effectuent tout au long du cycle de vie des projets :

- En phase d'étude et de cadrage pour aider les adhérents dans la définition de leurs besoins.
- En phase de déploiement avec l'expertise des chefs de projets dans les domaines de la vidéo protection ou par exemple avec la mise en place du tiers-lieu numérique (micro-folie) de Rueil-Malmaison.
- En phase d'exploitation avec les prestations de services de maintenance pour les écoles (par exemple pour les villes de Nanterre, Rueil-Malmaison, Clamart, St-Nom-La-Bretèche...).

INTRODUCTION

L'élaboration du budget primitif 2025 s'appuiera, dans la mesure du possible, sur l'analyse des données issues du compte administratif 2024 provisoire. Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) permet de fixer le cadre d'élaboration de budget primitif qui sera voté en avril prochain et de mener une évaluation rétrospective et prospective des grands équilibres financiers de la collectivité.

Si les années antérieures ont été marquées par le développement du syndicat, nous devons à présent faire face à un contexte économique incertain. L'élaboration du budget 2025 s'inscrit, en effet, dans un environnement perturbé. Les impacts de l'érosion fiscale subit par collectivités territoriales, notamment les départements principaux financeurs du syndicat, sont encore perceptibles et marquent durablement certaines recettes de fonctionnement.

Les dépenses et recettes analysées portent exclusivement sur les mouvements réels (hors mouvements d'ordre).

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Syndicat mixte ouvert « Seine-et-Yvelines Numérique » doit se réunir pour débattre de ses orientations budgétaires 2025.

Les articles L5722-1 et L3312-1 du CGCT prévoient que le Comité syndical doit se réunir à cet effet dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 8 août 2015 a voulu renforcer l'information à destination des élus. Le contenu de ce rapport a été encadré avec l'intégration d'éléments obligatoires :

- La structure et l'évolution des dépenses,
- La structure et l'évolution des effectifs et des éléments relatifs aux dépenses de personnel
- La gestion de la dette.

Le vote du Budget primitif du Syndicat étant fixé au cours du Comité syndical du 13 mars 2025, cette présentation propose d'échanger sur les orientations des 3 budgets du Syndicat.

Le rapport d'orientations budgétaires 2025 a été préparé, d'une part, en prenant en compte des orientations des différents contributeurs du Syndicat corrélées au contexte politique, financier et fiscal national et territorial ; et d'autre part, avec un focus sur des projets engagés à terminer et sur des stratégies et enjeux du syndicat à mettre en perspective dès 2025 pour les années à venir.

L'année 2024 a été marquée par une réduction progressive des dépenses du Syndicat conformément aux commandes de ses adhérents. En effet, ces derniers, étant profondément impactés par les évolutions de la réglementation fiscale, se sont retrouvés dans l'obligation de baisser le volume de certaines activités ou de les arrêter totalement.

Après un fort déploiement des activités liées au numérique pour l'éducation et les solidarités en 2022 (15 M€) et 2023 (30,3 M€), l'année 2024 a été marquée par une baisse de ces activités (10,4 M€). Pour l'exercice 2025, les dépenses y afférentes seront d'un montant total de 9,5 M€.

De même, pour l'activité Territoires connectés avec le déploiement de la vidéo protection dans les collèges et sur les sites départementaux tant des Yvelines que des Hauts-de-Seine, les dépenses en 2024 étaient de 6,25 M€. Pour 2025, l'enveloppe prévue pour ces activités est 3,67 M€, avec la mise en pause de l'activité relative à la vidéoprotection par le département des Hauts de Seine.

Le syndicat a poursuivi le développement de ses nouveaux axes d'innovation, tels que la cybersécurité, la dématérialisation et la confiance numérique, notamment avec le projet de système d'archivage électronique confié par les deux départements adhérents.

Pour l'année 2025, le syndicat continue à se mobiliser pour réaliser avec efficacité et efficience les activités qui lui sont confiées par transfert de compétence, mais aussi pour le syndicat développe son catalogue dans le but d'élargir le public qui pourra bénéficier de ses expertises.

Si l'année 2024 a été particulièrement marquée par des ajustements budgétaires fortement à la baisse, les budgets de 2025 s'inscrivent une même dynamique baissière, néanmoins moins marquée, c'est-à-dire des prévisions toujours inférieures aux années précédentes.

Les enveloppes confiées par les Départements pour cette année sont de 7,5 M€ en fonctionnement et de 5,3 M€ en investissement pour les Yvelines, contre 11,26 M€ en fonctionnement et de 5,8 M€ en investissement réalisé de 2024 ; pour les Hauts de Seine, 1 M€ en fonctionnement et 430 K€ en investissement contre 1,3 M€ en fonctionnement et 1,9 M€ en investissement pour 2024.

Ce contexte d'érosion budgétaire amène le syndicat d'une part à poursuivre la recherche d'économies, et d'autre part à diversifier les domaines d'application du numérique dans lesquels il intervient et, partant, ses sources de financement. C'est dans cette optique qu'au-delà de la mise en œuvre du projet relatif à l'archivage électronique, Seine-et-Yvelines Numérique porte le projet de l'internet des objets connectés dont son déploiement est prévu pour cette année.

C'est dans ce contexte que le syndicat devra adapter sa gestion et anticiper les années 2025, 2026 et 2027 en perspective électorale avec :

- la confirmation en profondeur du projet de transformation du syndicat qui répond à des enjeux stratégiques à savoir :
 - Structurer et développer la transversalité des directions et des services ;
 - Pérenniser le savoir-faire et remettre à plat les processus et les méthodes de travail ;
 - Continuer à innover et développer des partenariats, notamment avec d'autres établissements publics dont l'activité peut être complémentaire ; par exemple des logiques de coopération ont été engagées avec les trois autres syndicats numériques d'Ile-de-France ;
 - Poursuivre l'industrialisation la professionnalisation des services que le Syndicat produit ;
 - Accompagner nos adhérents dans leur transformation numérique avec un parcours adhérent facilité par une organisation en mode projet.

- Le renforcement des procédures et outils de pilotage pour gagner en robustesse, efficacité et efficacité ;
- La réflexion autour de nouvelles offres innovantes tels que les applications de l'intelligence artificielle, la captation des données en matière de politique de l'environnement, de mobilité, de gestion bâtementaire, de e-santé ;
- L'internalisation de certaines compétences jusque-là externalisées ;
- La diversification de nos sources de financement pour répondre à nos ambitions.

Le syndicat met l'accent et continue à mettre au cœur de ses activités l'innovation et l'expertise avec une nécessaire qualité dans les prestations des services rendus, de la sécurité des usagers du numérique et répond aux réglementations en matière de sécurité des données et à l'indispensable protection des systèmes en matière de cyber-sécurité.

Il vous est proposé un état des lieux des orientations budgétaires pour 2025 des trois budgets du syndicat, en évoquant l'évolution des grandes masses du budget puis en détaillant les orientations qui seraient prises en termes de financement et de projets.

SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Pour l'exercice 2025, les orientations budgétaires des activités permettent de constater une baisse des activités qui traduit un double enjeu pour le syndicat : répondre aux attentes de ses adhérents et s'organiser pour se diversifier en termes d'offres et de périmètre d'action.

- Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever pour l'année 2025 à 13,16 M€ contre 15,02 M€ en 2024, **soit une baisse de – 12,43 %**.
- Les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever pour l'année 2025 à 11,20 M€ (dont le remboursement de 3,7 M€ du FCTVA). Alors qu'en 2024, les investissements s'élèvent à 8,15 M€, hors reports et remboursement du FCTVA. Il convient de noter que les reports de crédits représentant 1,5 M€ ont été financés sur l'année 2024. Ainsi, en ajoutant les reports de crédits sur 2024, les dépenses réelles d'investissement entre 2024 et 2025 restent similaires.

Les projets en cours du syndicat se portent essentiellement sur :

- La mise en production du projet du système d'archivage électronique (SAE) pour 2,26 M€ ;
 - Le déploiement de Pilotis pour 2,14 M€ ;
 - La continuité d'E-sy pour 1,9 M€ ;
 - La mise en œuvre de la vidéoprotection urbaine pour 200 K€ ;
 - La mise en œuvre de la phase pilote du projet de l'internet des objets connectés (IOT) pour un total de 140 K€ en 2025.
- Les recettes réelles de fonctionnement devraient passer de 15,19 M€ en 2024 à 13,09 M€ pour l'année 2025, soit une baisse de – 13,8 %.
 - Les recettes réelles d'investissement devraient s'élever pour l'année 2025 à 10,85 M€ (dont 3,92 M€ de FCTVA, plus la totalité du versement en investissement du CD78). En 2024, elles s'élèvent à 8,41 M€ (hors reports), et la part du FCTVA du CD78 étant déduite de sa totalité du versement en investissement.

Les deux sections du budget principal 2025 de Seine-et-Yvelines Numérique évolueraient de la manière suivante (hors mouvements d'ordre) :

		En M€	CA2023	CA2024	DOB 2025	DOB 2025 vs CA 2024	
						en K€	en%
Fonctionnement	Recettes réelles		19,21	15,19	13,09	- 2,10	-13,8%
	Dépenses réelles		19,15	15,02	13,16	- 1,87	-12,43%
	Capacité/Insuffisance d'autofinancement		0,06	0,17	- 0,06	- 0,24	-1,4
Investissement	Recettes réelles		26,60	8,41	10,85	2,44	29,06%
	Dépenses réelles		31,96	8,15	11,20	3,06	37,51%
	Capacité/Besoin de financement		- 5,36	0,26	- 0,35	- 0,61	-2,3
Résultat	Recettes réelles totales		45,81	23,60	23,94	0,34	1,44%
	Dépenses réelles totales		51,11	23,17	24,36	1,19	5,13%
	Résultats d'exécution cumulés		-5,30	0,43	-0,414	-0,848	-2,0

En 2024, des financements ont été versés pour des dépenses dont les activités seront finalisées en 2025. Le résultat positif de 2024 sera utilisé pour ces activités déjà financées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15,02 M€ en 2024. Pour 2025, elles sont prévues à 13,16 M€. Ces dépenses regroupent à la fois les coûts directs des activités et les coûts indirects, dits coûts de structure. Cette baisse traduit ainsi des commandes des différents adhérents inférieures à 2024, d'une part, et des efforts d'économie réalisés par le syndicat, d'autre part.

Les charges à caractère général

Pour atteindre la cible budgétaire de ses adhérents, le syndicat n'engage que les dépenses strictement nécessaires tout en poursuivant ses efforts de sobriété.

Ces dépenses passent de 5,58 M€ en 2024 à 5,46 M€ en 2025. Au-delà des coûts directement liés aux activités qui sont évoqués plus bas, ces dépenses comptent aussi les frais généraux du syndicat.

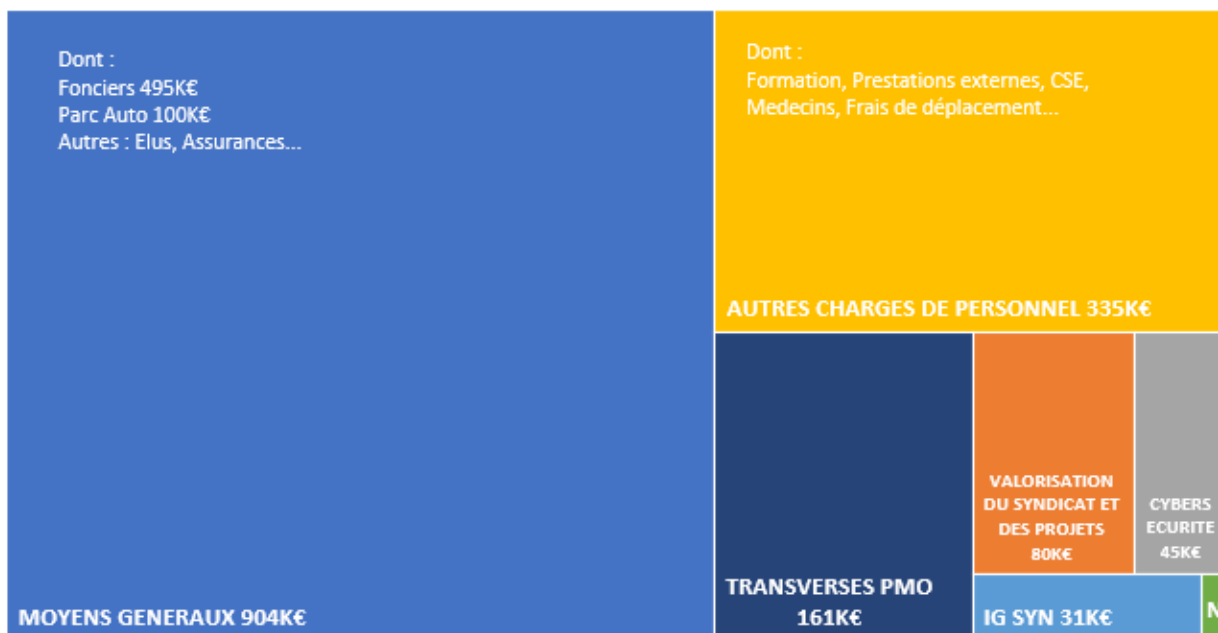
Frais généraux

- En fonctionnement : 1,5 M€ en 2025 versus 1,95 M€ en 2024

Les dépenses en fonctionnement des frais généraux diminueraient en 2025 par rapport à 2024 de - 23 %.

Les frais généraux sur le budget principal du syndicat se décomposent comme suit :

BP 2025 - FRAIS GENERAUX



Les principales hypothèses de 2025 pour les moyens généraux sont :

- Après un déménagement du siège social, les dépenses relatives au foncier s'élèvent à 495 K€, dont le loyer incluant les charges locatives à 409 K€ contre 488 K€ en 2024, soit une baisse de 16%.
- Les dépenses liées au parc automobile baissent de 32 %, soit 100 K€ en 2025 et 147 K€ en 2024. Une réduction du parc est prévue pour cette année avec la vente des automobiles qui ne seront plus utilisés.

Les autres charges de personnel englobent la formation, l'intérim, la subvention CSE, la médecine du travail, les frais de déplacements des collaborateurs et les honoraires de prestations sociales (avocats) pour un montant de 335 K€ en 2025 contre 466 K€, donc une baisse de 28%.

Les dépenses transverses PMO concernent la certification la certification ISO27001 et la labellisation N42-013 pour un montant de 161 K€.

Une enveloppe de 80 K€ est prévue pour valoriser le syndicat et ses projets.

45 K€ sont budgétés pour les prestations de cyber sécurité relatives au besoin du syndicat, et 31 K€ pour les systèmes d'information (certification électronique, parapheur électronique et les archives de SYN).

Les dépenses de personnel

Alors que depuis 2019 le résultat du Syndicat était en progression constante, la masse salariale suivait cette progression de manière cohérente. Aujourd'hui force est de constater que le syndicat se doit de réduire sa masse salariale 2025 pour tenir compte des restrictions budgétaires imposées.

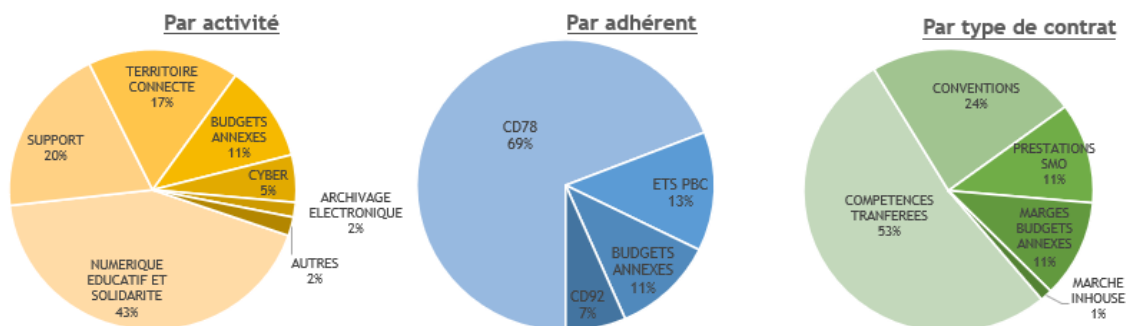
Pour cette année, le chapitre 012 du syndicat présente un prévisionnel de 8,4 M€ contre un réalisé de 2024 de 8,9M€, soit une baisse de 0,5 M€. Si le plan de licenciement du syndicat va lui permettre de faire des économies sur 2025, les coûts d'indemnités liés à ce plan ont été affectés sur 2025.

Dans sa stratégie de développement, la priorité du syndicat est de travailler sur l'internalisation de certaines activités permettant de faire des économies sur les prestations extérieures et favorise les mobilités internes en amont de potentiel recrutement sur de nouveaux postes.

Les projets pilotés par le syndicat sont réalisés par les collaborateurs à près de 68 % pour le compte du département des Yvelines, lequel confie au syndicat depuis 2017 les compétences autour du numérique pour l'éducation, 2019 les territoires connectés avec notamment la vidéoprotection. Les interventions des collaborateurs auprès du bloc communal représentent 12 % des charges de personnel et font l'objet de facturation auprès des demandeurs.

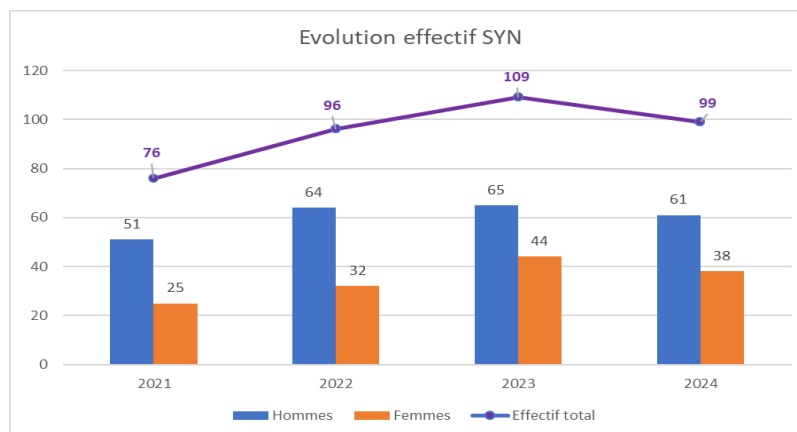
De fait, le Syndicat a ainsi procéder fin 2024 à un plan de licenciement collectif pour motif économique qui permettra d'alléger les dépenses en matière de masse salariale sur l'année 2025. Ces difficultés économiques engendrent la nécessité pour le Syndicat de se réorganiser sur les mois qui viennent.

Les hypothèses de répartition des charges de personnel sont les suivantes :



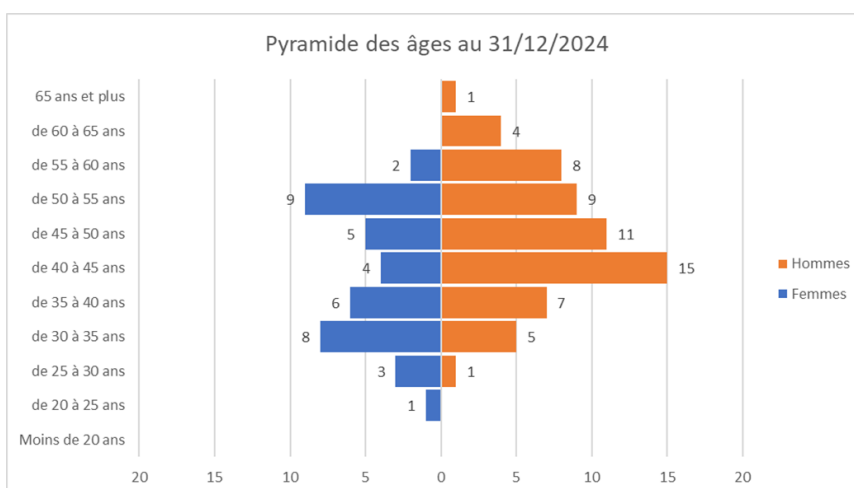
Les autres charges RH et associées sont également en baisse : prestation RH externe, formations, intérim, recrutement, etc.

- **L'année 2024 marque une baisse significative de l'effectif du syndicat**



En 2024, le Syndicat a vu son effectif diminué de 10% entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Cette baisse sera également perfectible sur 2025, les collaborateurs impactés par le plan de licenciement collectif pour motif économique étant sortis des effectifs au début de l'année 2025.

- **La moyenne d'âge de SYN est de 43,5 ans.**



La pyramide des âges représente la répartition de la population par groupes d'âge à un moment donné. Le graphique présenté ci-dessus qui offre un aperçu de la structure démographique actuelle du Syndicat.

Comme indiqué plus haut, les autres charges RH et associées baisseraient de 28 %. Elles comprennent principalement les prestations externes (intérim, frais de recrutement et prestations de conseil, Honoraire,) les frais de formation professionnelle et les avantages en nature.

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante concernent principalement les indemnités aux élus, la subvention au CSE, des licences et abonnements.

Ces charges passent de 151 K€ en 2024 à 134 K€ pour 2025.

Les charges exceptionnelles

Ces crédits regroupent essentiellement les remboursements effectués sur des titres à annuler. Ces dépenses sont difficilement prévisibles d'une année sur l'autre.

Sur l'année 2023, le montant des charges exceptionnelles s'est élevé à 183 K€.

Les provisions

Pour l'année 2024 le syndicat a prévu des provisions relatives au CET et aux créances douteuses pour un montant total de 159 K€. Le montant de ces crédits pourrait être similaire en 2025.

Recettes de fonctionnement

Les produits de service

Il s'agit principalement des produits issus des redevances des prestations du syndicat dans le cadre de ses expertises offertes à ses adhérents, mais aussi de la participation des activités annexes du syndicat aux coûts de structure et à la masse salariale affectée à ses activités. En 2024, ces produits s'élèvent à 2,7 M€. Pour l'exercice 2025, le syndicat prévoit une recette plus élevée par la multiplicité de ses offres et une diversification de son portefeuille.

Les dotations et participations

Au titre des compétences transférées, les adhérents versent au syndicat des dotations proportionnelles à l'ensemble des dépenses qu'il engage pour la réalisation des activités confiées. Pour l'année 2024, ces participations s'élèvent à 12,87 M€ et sont prévues à 11,9 M€ en 2025. Pour mémoire, ces participations s'élevaient à plus de 16 M€ en 2023.

Les autres recettes

Il s'agit principalement des remboursements, des apurements de rattachement de dépenses et des annulations de mandats. Ces recettes s'élèvent à 251 K€ en 2024. Elles sont difficilement prévisibles lors de la construction du budget primitif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 8,15 M€, hors reports et remboursement du FCTVA. Pour mémoire, elles s'élevaient à 31,96 M€ en 2023. Elles devraient s'élever à 11,20 M€ en 2025, avec 3,7 M€ de remboursement du FCTVA au département des Yvelines perçu en 2025 pour des dépenses réalisées en 2023.

Les dépenses affectées directement aux activités sont détaillées dans la partie suivante dédiée aux activités.

Une infime partie de ces dépenses concerne les frais généraux : 105 K€ en 2025 versus 141 € en 2024.

Les dépenses propres du syndicat en investissement diminueraient ainsi de 26 % entre 2025 à 2024.

L'investissement de la structure sur le budget principal du syndicat en 2025 tient compte des dépenses liées au parc auto (15 K€ en 2025) et le renouvellement des accessoires informatiques, téléphonie et de bureau (15 K€ en 2025).

Les dépenses en système d'information (SI) s'élèvent à 75 K€ pour la mise en place d'un outil de suivi du portefeuille projet.

Recettes d'investissement

L'épargne nette

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) de la collectivité est obtenue par la différence entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement. Elle permet de couvrir en premier lieu le remboursement en capital de la dette et ensuite de financer grâce au solde (épargne nette) le programme d'investissements. Le budget principal n'ayant pas de dette, son épargne brute et son épargne nette sont identiques.

Elle s'élève à 172 K€ en 2024.

Les subventions d'investissement

Elles concernent principalement les dotations versées au titre des compétences transférées pour les dépenses à réaliser en investissement. Ces recettes s'élèvent à 6,09 M€ en 2024 contre une prévision de 6,72 en 2025. Pour mémoire, elles s'élevaient à 24 M€ en 2022 et 24,59 M€ en 2023.

Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (passant de 16,404 % à 14,85% depuis le 1^{er} janvier 2025), de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Ces recettes s'élevaient à 2,31 M€ en 2024 (dont un peu plus de 2 M€ revenant au CD78). Pour 2025, elles s'élèvent à 3,7 M€, dont un peu plus de 3 M€ revenant au CD78).

FOCUS SUR LA CONTRIBUTION DES MEMBRES

Depuis sa création, malgré la crise du covid, l'inflation, les restrictions budgétaires, le syndicat a maintenu le tarif des contributions appliqué à la population.

Le montant des contributions à 29 centimes d'euros par habitant pour la première compétence transférée puis 0,01 centime d'euros par habitant chaque compétence supplémentaire transférée.

Le montant évolue en fonction de la population, sur les 6 dernières années les contributions de aucun ajustement des tarifs n'a été effectué.

Le critère démographique ralentie et donc ralenti la contribution alors que le syndicat accroit en activité. Ce qui a mérité une remarque de la CRTC lors de son audit.

Pour l'exercice 2025, une revalorisation de cette contribution est prévue, rajoutant le facteur de l'indice de l'inflation dans l'équation. Une note sera adressée en ce sens à l'attention des différents adhérents.

ENJEUX ET HYPOTHESES DES DEPENSES ET FINANCEMENTS DES ACTIVITES

Programme Transformation

Une transformation stratégique pour renforcer l'excellence opérationnelle

Lancée en **fin d'année 2023**, la mission de transformation de Seine et Yvelines Numériques a débuté par une **phase de diagnostic opérationnel, organisationnel et stratégique**, menée tout au long de l'exercice 2023. Cette démarche approfondie a conduit à l'élaboration d'un **plan de transformation ambitieux**, assorti d'un calendrier de mise en œuvre progressif, qui a été adopté lors du **Comité Syndical de février 2024** et présenté au **CSE en mars 2024**.

Le **lancement opérationnel** de ce plan est intervenu en avril 2024, marquant une étape déterminante pour repenser les **fondamentaux organisationnels du Syndicat** et adapter ses modes de fonctionnement aux attentes de ses adhérents et aux défis du marché.

La mission de transformation repose sur des enjeux stratégiques majeurs :

1. **Réinventer la structure organisationnelle** pour renforcer la transversalité des équipes et répondre aux besoins croissants de nos adhérents ;
2. **Adapter le cadre stratégique** du Syndicat aux réalités économiques, tout en conservant son ADN basé sur l'innovation et l'excellence opérationnelle ;
3. **Acquérir une autonomie financière accrue** en élargissant la base d'adhérents et en développant des partenariats stratégiques.

Dans cette optique, la **Direction Générale** a défini quatre objectifs clés pour orienter la transformation :

- **Innover continuellement** afin de répondre aux nouveaux besoins des collectivités ;
- **Développer des partenariats et mutualiser les ressources** pour maximiser la valeur ajoutée des offres ;
- **Industrialiser et fiabiliser les services** à destination des adhérents ;
- **Optimiser les ressources financières** et renforcer la stabilité économique du Syndicat.

Les trois fondamentaux du plan de transformation

Le plan de transformation s'articule autour de **trois piliers structurants** :

1. **Processus métiers et transversalité** : Mise en place d'un système de gestion des priorités et projets aligné sur les attentes des adhérents, notamment via les offres SYNCA et SMO.
2. **Modalités de gestion des services** : Développement de la comptabilité analytique pour mesurer les temps passés par activité et renforcer la transparence économique.
3. **Fonctionnement et organisation** : Simplification et clarification des rôles et responsabilités au sein de l'organisation pour gagner en efficacité opérationnelle.

Ces orientations ont conduit à une **révision profonde du cadre stratégique et organisationnel**, validée dans le cadre du plan de transformation.

Les principaux axes de transformation en 2024 ont été :

1. **La révision organisationnelle et simplification structurelle** :
 - Passage de **11 domaines d'activités** à **4 pôles stratégiques**,
 - Réduction de 20 sous-directions à **9 pôles métiers cohérents**,
 - Simplification des fiches de poste (87 à 39), accompagnée de lettres de mission précisant les périmètres d'activités.
2. **La rationalisation et performance des services** :
 - Déploiement de **matrices de compétences** et de parcours d'évolution professionnelle,

- Mise en place d'indicateurs de performance et d'une **harmonisation des grilles salariales** alignées sur les standards du marché concurrentiel.
3. **L'introduction d'une organisation matricielle :**
- Adoption d'une structure multidimensionnelle en **mode projet**, visant à renforcer la souplesse et l'adaptabilité stratégique du Syndicat face aux enjeux du marché.

Pour accompagner la transformation, **trois projets prioritaires** ont été identifiés et validés :

1. **Centre de services adhérents** :
 - Mise en œuvre des recommandations issues d'un audit externe pour améliorer l'efficacité du dispositif Service Client Éducation.
 - Projet opérationnel depuis septembre 2024, avec un renforcement des équipes de proximité et une recherche de mutualisation des ressources.
2. **SYNCAP26_02 : Outil de gestion de portefeuille projets** :
 - Développement d'un outil interne pour structurer la culture projet au sein du Syndicat et assurer un suivi rigoureux des temps passés et des activités refacturées.
 - Projet finalisé à 80 % et pleinement opérationnel en 2025.
3. **SYNCAP26_19 : Certification ISO27001** :
 - Projet initialement prévu pour certifier les activités clés du Syndicat (SAE et vidéoprotection).
 - Gel temporaire du projet en raison de départs de ressources critiques (2 RSSI) et d'un contrôle CRC intervenu au second semestre 2024. Ce projet a été reporté sur l'exercice 2025

La mission de transformation de Seine et Yvelines Numériques s'inscrit dans une ambition globale de modernisation, de rationalisation et d'innovation. L'année 2024 a marqué une étape essentielle dans la mise en œuvre des changements organisationnels, avec des avancées significatives malgré un contexte économique et social exigeant.

En 2025, le Syndicat poursuivra ses efforts pour consolider les acquis, élargir son portefeuille d'offres et renforcer son positionnement en tant qu'acteur incontournable de la transformation numérique des territoires.

Perspectives 2025-2027 : Développement stratégique et maîtrise budgétaire

1. Structuration de nouvelles offres mutualisées pour le bloc communal

En 2025, le Syndicat s'inscrira dans une démarche stratégique de **forfaitisation et mutualisation des offres**, visant à répondre aux contraintes budgétaires croissantes des collectivités territoriales et à remplacer progressivement les prestations traditionnelles en régie (J/H). Cette évolution permettra :

- Le **déploiement de tiers-lieux intergénérationnels**, favorisant la création d'espaces partagés et collaboratifs pour les collectivités,
- Le développement de **solutions de e-learning** sur mesure, adaptées aux besoins spécifiques des agents territoriaux, pour renforcer leurs compétences et accompagner la transformation numérique des administrations.

2. Élargissement des offres métiers

Dans une logique de diversification et de complémentarité, le Syndicat élargira son portefeuille d'offres métiers :

- Système d'Archivage Électronique (SAE) : intégration de services additionnels liés à la dématérialisation des documents et à la confiance numérique, afin de proposer une solution complète et sécurisée.
- Bouquets de services multi métiers : conception d'offres globales et intégrées, combinant plusieurs expertises métiers. Par exemple : Archivage électronique (SAE), Sécurité des Systèmes d'Information (SSI), Gestion de projet dédiée, e-learning pour l'accompagnement au changement des utilisateurs.

3. Innovation et territoires connectés

Le Syndicat renforcera son positionnement en tant qu'acteur innovant des territoires connectés en proposant des offres à forte valeur ajoutée :

- Solutions IoT (Internet of Things) : développement de technologies connectées pour améliorer la gestion des infrastructures et renforcer la connectivité des collectivités,
- Vidéoprotection Urbaine mutualisée : mise en œuvre de solutions mutualisées pour optimiser les coûts d'infrastructure, tout en répondant aux enjeux croissants de sécurité publique et de prévention sur les territoires.

Budget prévisionnel 2025 : Optimisation des ressources et équilibre financier

Le budget 2025 repose sur une gestion rigoureuse des ressources et une allocation stratégique des investissements afin de répondre efficacement aux priorités du plan de transformation.

- Ressources humaines dédiées :
1,2 ETP seront spécifiquement mobilisés pour le suivi et le déploiement des actions de transformation, avec une répartition équilibrée entre les directions métiers pour garantir leur transversalité et leur efficacité.
2,6 ETP répartis sur les activités et offres du syndicat pour assurer le pilotage de la performance et de gestion de nos offres métiers (SMO + SYNCA). Il s'agit principalement de compétences de contrôle de gestion et de gestion de projet (PMO).
- Investissements ciblés :
 - Développement des outils en interne : mise en place de solutions dédiées au suivi d'activité et au pilotage des ressources pour une gestion optimisée des projets et des budgets,
 - Renforcement des compétences internes : mise en œuvre d'initiatives de formation et d'accompagnement pour favoriser la montée en autonomie des équipes,
 - Financement de l'innovation : priorisation des projets relatifs aux solutions IoT et à la vidéoprotection mutualisée, en cohérence avec les besoins émergents des collectivités.
- Objectifs financiers :
 - Atteindre un équilibre budgétaire complet pour 2025, grâce à un suivi strict des indicateurs d'efficacité opérationnelle, et financière.
 - Procéder à un ajustement continu des priorités stratégiques, pour répondre efficacement aux contraintes économiques et garantir la pérennité des activités du Syndicat.

Confiance Numérique (incluant la Cybersécurité et DPO)

Bilan de l'année 2024 : Une consolidation organisationnelle et adaptation de nos offres

L'année 2024 a constitué un tournant majeur pour le pôle Confiance Numérique et Cybersécurité, marqué par la fusion des pôles Dématérialisation en Confiance Numérique (DCN) et Cybersécurité. Cette réorganisation, réalisée au troisième trimestre, a permis d'unifier les offres tout en clarifiant le positionnement du Syndicat auprès des collectivités territoriales. L'objectif principal était de répondre de manière cohérente aux besoins croissants en matière de sécurité des données, de résilience des infrastructures numériques et de conformité aux réglementations.

L'instauration d'un poste unique de Directeur de Pôle a renforcé la gouvernance et assuré un pilotage stratégique centralisé. Cette décision a permis une meilleure coordination des équipes et une gestion optimisée des ressources, contribuant ainsi à la mise en œuvre efficace des priorités définies.

Une refonte complète de l'offre Cybersécurité a été entreprise pour s'aligner sur les besoins diversifiés des collectivités. Intégrée à des bouquets métiers, notamment via la solution SYN'ARCHIVES, cette offre a permis d'accompagner les collectivités dans l'amélioration de leurs pratiques de cybersécurité et dans la sécurisation de leurs systèmes d'information.

En parallèle, des efforts significatifs ont été déployés pour préparer la certification ISO27001 et HDS de SYN'ARCHIVES. Toutefois, ce projet a été reporté à 2025 en raison de contraintes liées aux ressources disponibles. Enfin, des défis ont émergé, notamment le départ de deux RSSI en cours d'année, qui a nécessité une priorisation stricte des projets, tenant compte des arbitrages budgétaires et des exigences externes telles que le contrôle CRC et la mise en place du plan commercial et marketing de SYN'ARCHIVES.

Perspectives 2025-2027 : Développement et renforcement des offres numériques et cybersécurité

Le pôle Confiance Numérique et Cybersécurité envisage une trajectoire ambitieuse pour les trois prochaines années, axée sur la consolidation de ses acquis, l'innovation et l'élargissement de son portefeuille de services.

En 2025, une priorité essentielle sera d'achever la certification **ISO27001 et HDS de SYN'ARCHIVES**, qui constitue un levier stratégique pour renforcer la sécurité des données archivées et garantir la conformité des solutions proposées. Une enveloppe budgétaire complémentaire de 75 K€ TTC, validée par les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine fin 2023, permettra de finaliser cette initiative. Le développement de connecteurs automatisant l'intégration des données des applicatifs métiers dans SYN'ARCHIVES sera également une priorité. Cette innovation simplifiera les processus, tout en renforçant la mutualisation des services et l'efficacité des opérations des collectivités.

En outre, des actions concrètes seront mises en œuvre pour renforcer les capacités des collectivités à gérer leurs enjeux numériques de manière sécurisée. La réalisation d'audits flash permettra d'évaluer la maturité des systèmes d'information des collectivités en lien avec leur utilisation de SYN'ARCHIVES. Ces audits identifieront les faiblesses potentielles, sensibiliseront les acteurs locaux aux meilleures pratiques de cybersécurité et garantiront une exploitation optimale et sécurisée des données archivées.

Un autre axe stratégique sera le déploiement d'une prestation de gouvernance externalisée pour accompagner les collectivités. Cette prestation inclura une évaluation approfondie de leur niveau de sécurité, la définition de plans d'action correctifs alignés sur les référentiels de l'ANSSI, et un suivi rigoureux de leur mise en œuvre. Ce dispositif contribuera à une montée en maturité progressive et durable dans la gestion de la sécurité des systèmes d'information des collectivités.

À moyen terme (2026-2027), le pôle continuera d'étendre ses offres mutualisées, en consolidant des bouquets métiers combinant archivage électronique, sécurité des systèmes d'information, protections des données (RGPD) et gestion de projet.

Enfin, l'innovation restera un pilier central, avec le lancement de nouveaux projets en matière d'IoT et de vidéoprotection urbaine mutualisée, visant à renforcer la connectivité et la sécurité des territoires. Ces initiatives positionneront le Syndicat comme un partenaire incontournable des collectivités dans leur transition numérique.

Budget primitif 2025 : Une allocation stratégique et maîtrisée des ressources

Le budget primitif 2025 illustre l'ambition du Syndicat de conjuguer rigueur financière et déploiement stratégique. L'année sera marquée par des investissements structurants et une gestion optimisée des ressources pour soutenir la montée en puissance des activités du pôle Confiance Numérique et Cybersécurité.

En matière d'investissements, le budget global de SYN'ARCHIVES s'élève à 458 K€ (dont 75K€ pour la certification ISO27001) en investissement. Nous avons également prévu d'allouer de nouveaux crédits à l'**automatisation des versements de données** des applicatifs métiers des collectivités dans SYN'ARCHIVES, grâce au développement de connecteurs spécifiques pour un montant de 81,5K€ en investissement et de 18K€ en fonctionnement. Ces investissements sont indispensables pour garantir la qualité, la pérennité et la conformité des services fournis aux

collectivités, en matière de confiance numérique. Le financement donnera lieu à une facturation complémentaire aux collectivités territoriales.

Le budget de fonctionnement, estimé à 343,25 K€, inclura le financement de la prestation externe de DPO pour les offres métier de SYN (90K€) et les prestations externes de RSSI pour répondre aux demandes des collectivités et pour renforcer notre capacité à faire suite au départ de 2 RSSI en 2024 (204K€), pour la maintenance du projet connecteur connexe à SYN'ARCHIVES (18K€) et pour l'informatique de gestion propre à SYN (32.25K€ pour la GED et la signature électronique) et à une partie des frais généraux relatifs aux projets numériques.

Le budget 2025 du pôle confiance numérique repose également sur une gestion des ressources et compétences internes suivantes :

- 2 ETP pour l'offre confiance numérique et informatique de gestion de SYN, dont 1.36 ETP dédié à SYN'ARCHIVES
- 3,76 ETP pour l'offre CYBER Sécurité dont 1.76 ETP RSSI à pourvoir (à recruter).

Le pôle Confiance Numérique et Cybersécurité confirme son rôle stratégique dans la transformation numérique et la sécurisation des données des collectivités territoriales. Avec des priorités claires pour 2025 et une trajectoire budgétaire rigoureusement maîtrisée, le Syndicat s'engage à fournir des solutions fiables, conformes et innovantes, tout en renforçant son positionnement comme partenaire de confiance des collectivités.

Numérique pour l'éducation et les solidarités

La direction du Numérique pour l'Education et les Solidarités (DNES) agit à la fois pour le compte du Département des Yvelines dans le cadre de la compétence qui lui a été transférée concernant le numérique pour les établissements d'enseignement, mais également auprès du bloc communal alto-séquanais et yvelinois.

La direction travaille en lien avec le centre de service interne piloté par la Direction Technologies & Services (DTS) qui apporte son soutien à la DNES.

Depuis 2021, le périmètre de la DNES a été élargi au champ des Solidarités et de la Santé.

Pour 2025, les enjeux de la DNES sont multiples ; à la fois mettre en œuvre les décisions prises concernant le dispositif e-SY', engager la transition vers un système d'information des collèges totalement renouvelé, ouvert et pérenne (Pilotis – anciennement appelé « Refonte SI »), projet dédié au département des Yvelines, fournir un ENT performant, définir le futur ENT Portail de services étendus en Yvelines, traiter les adhésions Numérique pour l'Education, assurer le maintien en conditions opérationnelles du parc de matériels numériques déployé sans rupture de service (environ 100.000 biens numériques gérés à ce jour), accompagner la transition pour les sujets télémédecine et IPEA et se développer auprès du bloc communal.

Les hypothèses 2025 par rapport 2024 sont en baisse de

-18% sur le fonctionnement (-1 148k€)

-16% sur l'investissement (-806k€ (y compris report de crédit))

- **Fonctionnement : 5,206 M€**
- **Investissement : 4,261 M€**

OPERATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
INFRASTRUCTURE NE	1 453	75	1 527
WIFI COLLÈGE	95	0	95
RESEAUX TRANSVERSES NE (WAN&INTERNET)	387	225	612
Total CENTRE DE SERVICE NE	1 935	300	2 234
REFONTE SI	552	1 588	2 141
Total PILOTIS	552	1 588	2 141
E-SY	810	1 076	1 886
Total E SY	810	1 076	1 886
COUT INDIRECT	1 355	0	1 355
Total COUT INDIRECT NE (FG+MSENABLE)	1 355	0	1 355
ENT	91	663	754
RESSOURCES NUMÉRIQUES	0	30	30
Total ENT	91	693	784
RECYCLAGE DEEE	15	0	15
AFFICHAGE DYNAMIQUE	0	20	20
DOTATION DES COLLÈGES	4	537	541
DOTATIONS CITÉS SCOLAIRES	0	49	49
Total REFERENTIEL EQUIPEMENTS COLLEGES	19	605	624
EXPLOITATION NE (INFOGERANCE)	259	0	259
Total INFOGERANCE	259	0	259
EXPERTISES METIERS	180	0	180
Total EXPERTISES METIERS	180	0	180
PPI E SPORT	5	0	5
Total APPELS A PROJETS COLLEGES PUBLICS	5	0	5
En K€	5 206	4 262	9 468

- **Zoom Appels à projets collèges publics : PPI e-sport**

L'Appel à Projets Pédagogiques Innovants est une démarche visant à proposer des solutions novatrices permettant de promouvoir l'innovation pédagogique et d'encourager les enseignants à développer des pratiques d'enseignement créatives et efficaces.

8 établissements développent une pratique e-sport pour laquelle un accès réseau dédié est nécessaire.

L'accès annuel pour les 8 établissements représente un coût de 5k€ en fonctionnement.

- **Zoom ENT et Ressources associées :**

Un Environnement Numérique de Travail (ENT) est une plateforme en ligne qui regroupe divers services et outils numériques destinés à faciliter la gestion administrative, la communication et l'apprentissage au sein d'un établissement scolaire. De plus, le conseil départemental des Yvelines fournit aux collèges leur outil de gestion des emplois du temps et de vie scolaire. Cet outil est intégré au sein des services proposés par l'ENT.

Cette mise à disposition représente un coût de 663,1 k€ en investissement.

Enfin, un accès vers des journaux quotidiens et des magazines périodiques est fourni à l'ensemble des collèges au travers de l'ENT pour 30 k€ en investissement.

- **Zoom Programme e-sY'**

À la suite d'un projet pilote déployé des 2015 dans 17 collèges, le Conseil Départemental des Yvelines a adopté lors de sa séance du 28 janvier 2022 le principe et les financements liés à la généralisation du dispositif de mise à disposition d'Equipements Individuels Mobiles à l'ensemble des élèves et professeurs des 113 collèges publics et 23 collèges privés sous contrat ainsi que des classes de CM1 et CM2 des 537 écoles publiques des Yvelines.

Cependant, conséquence d'un environnement économique marqué par l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, le projet doit être redéfini. Le Département a été dans l'obligation de geler les investissements concernant ce projet.

Lors de la commission permanente du 26 avril 2024, en présence des élus et du Président, la poursuite du programme ESY a été approuvée sous les conditions suivantes :

- **Poursuivre le déploiement des cartables numériques** : Étalement des dépenses jusqu'en 2029 avec un budget global maximum de 15 M€.
- **Évaluer et mesurer l'usage des cartables numériques** : Conduire une évaluation des 38 collèges pilotes et de la vague 1 déployée à 100% ainsi que les 37 collèges déployés à 50%. L'enjeu est de pouvoir définir une nouvelle stratégie pour l'affectation des tablettes.
- **Arrêter les nouveaux déploiements** pour les communes et les collèges privés.
- **Étudier l'éventualité de déséquiper** les collèges déployés qui ne souhaitent pas poursuivre l'utilisation de cartable numérique.
- **Être accompagné par l'Éducation Nationale** dans la poursuite du programme ESY.

Pour décliner opérationnellement et budgétairement les décisions de la commission permanente du 26/04/2024, voici les décisions prises pour la rentrée 2024/25 :

- Collèges publics : Geler des dotations pour les nouveaux élèves pour les vagues 2 et assurer le maintien en conditions opérationnelles (MCO) des élèves déjà équipés.
- Bloc Communal : Poursuivre les déploiements et assurer le MCO pour les communes de la vague 1 (Montesson) et de la vague 2 (18 communes concernées). Pour information, le MCO est financé par les communes à hauteur de 60€/tablette/an.

- Basculer les dépenses de fonctionnement en investissement : Récupérer et préparer les tablettes des élèves de 3^{ème} sortant afin d'équiper les nouveaux élèves de 6^{ème}.

A l'issue de l'année scolaire 2024/2025 seront déployés pour :

- Les collèges publics : les collèges Pilotes ; Vague 1 et Vague 2 seront intégralement équipés (6e/5e/4e/3e), soient 74 collèges (112-38). 38 collèges publics ne sont pas déployés.
- Les collèges privés : 3 collèges privés sont intégralement équipés (6e/5e/4e/3e). 2 collèges privés sont équipés en classes mobiles.
- Les communes : 18 communes sont intégralement équipées (CM1/CM2). La commune de Montesson sort du dispositif.

Les hypothèses budgétaires pour la construction du BP 2025 sont les suivantes :

- Rester dans la cible de 15 M€ sur l'ensemble du programme ;
- A l'issue de l'année scolaire 2024/2025, les tablettes des 3e de la vague 2 (collèges publics et collèges privés) sont récupérées et stockées en attente de décision.

Dans ces hypothèses budgétaires, il n'est pas chiffré un redéploiement des classes mobiles actuellement présentes dans les collèges Vague 1 et Vague 2 sur d'autres établissements ou encore le réemploi des tablettes des 3^e de la vague 2.

Ainsi ce projet représente un budget prévisionnel de 1 076 k€ en investissement et 262,8 k€ en fonctionnement, financés à 100% par le Département des Yvelines.

- **Zoom Référentiel équipement des collèges**

- **Affichage dynamique**

L'affichage dynamique est une méthode de communication visuelle utilisant des écrans numériques pour diffuser du contenu multimédia dans divers environnements. Il permet la diffusion de contenu varié et personnalisé de manière programmée.

Le déploiement de l'affichage dynamique au sein des collèges yvelinois a été gelé fin 2023 et durant l'année 2024.

20 k€ d'investissement correspondent à des reports d'engagements : les actions n'ont pas pu être réalisées, car des travaux préalables de câblage RJ45 et 220V sont nécessaires. Ces travaux sont effectués par la direction des bâtiments du département des Yvelines.

- **Dotation des collèges**

La mise en place d'un référentiel départemental d'équipement numérique pour chaque collège assure une standardisation et une base comparable de dotation à tous les établissements. Cette approche garantit une équité dans l'accès aux ressources numériques pour les élèves et les enseignants, quel que soit le collège auquel ils appartiennent.

Seule la maintenance curative (VPI, PC fixes et portables) est prévue au budget avec des hypothèses basses afin d'atteindre le cadrage budgétaire.

Cette activité représente un budget prévisionnel de 516,6 k€ en investissement et 4,1 k€ en fonctionnement, financés à 100% par le Département des Yvelines.

- **Dotation des cités scolaires**

Les deux cités scolaires sous la responsabilité du Département des Yvelines (LFA de Buc et Lycée International de St-Germain-en-Laye) voient leurs élèves de 2nde dotés de PC portables, à la manière des autres lycées de la Région Ile-de-France. Cette action représente un coût de 48,5 k€ en investissement.

- **Recyclage DEEE**

Le recyclage DEEE représente les actions nécessaires en fin de vie des appareils électriques ; collecte, recyclage ou valorisation pour réduire l'impact environnemental. Ces actions représentent 15 k€ en fonctionnement.

- **Zoom centre de services NE**

La constitution du centre de service adhérent au cours du deuxième semestre 2024 a renforcé le dispositif autrefois appelé centre de production. Il est basé sur une internalisation des prestations autrefois confiées à un infogérant.

Ce centre de services assure la gestion de l'infrastructure présente dans les collèges des Yvelines en alignement avec les plages d'ouverture des 115 collèges concernés à savoir du lundi au samedi de 9h à 18h hors congés scolaires.

Ses activités principales concernent le maintien en conditions opérationnelles, le maintien en conditions de sécurité, la supervision des équipements, la gestion des sauvegardes des équipements gérés (serveurs et équipements réseaux y compris bornes Wifi).

- **Prestation d'exploitation (autrefois infogérance)**

Pour se conformer aux objectifs exigeants d'économie demandés par le département, une démarche d'internalisation a été initiée le 1er juillet 2024 en mettant fin à la quasi-totalité de prestation externe. Seule subsiste une prestation contractuelle sur laquelle nous portons nos efforts pour quelle prenne fin au plus tôt dans le courant de l'année. Le budget finance également l'équipe d'exploitation constitué de ressources redéployées.

Nous prévoyons un budget annuel s'élevant à 322k€ en fonctionnement financés à 100% par le Département des Yvelines dans le cadre de la compétence transférée « Numérique pour l'éducation ».

Les efforts seront portés en 2025 afin que les équipes de Seine-et-Yvelines Numérique continue leur montée en compétence pour atteindre les objectifs de services que nous nous sommes fixés.

- **Gestion du WiFi Collège**

Le centre de services assure également la maintenance logicielle de l'infrastructure d'accès réseau et Wifi.

Cette prestation de service représente un budget prévisionnel de 95 k€ de fonctionnement financé à 100% par le Département des Yvelines dans le cadre de la compétence transférée « Numérique pour l'éducation ».

- **Réseaux Transverses NE (WAN & Internet)**

Enfin, le centre de service assure la gestion du réseau d'interconnexion en fibre optique des 115 établissements ainsi que leur accès à internet sécurisé pour un montant d'investissement de 225 K€ et d'un montant de 387K€ de fonctionnement, financés à 100% par le Département des Yvelines dans le cadre de la compétence transférée « Numérique pour l'éducation ».

En prospective, les années à venir, au fur et à mesure du déploiement de Pilotis (évoqué ci-dessus), des économies supplémentaires sont attendues, reflétant ainsi la mutualisation des infrastructures.

Le fruit des études menées en 2024 devrait engendrer des économies additionnelles en mettant en œuvre un niveau de mutualisation accru ainsi qu'un niveau d'automatisation plus élevé.

- **Zoom projet Pilotis : Projet de modernisation du Système d'Information des Collèges des Yvelines**

Le projet de modernisation du Système d'Information des Collèges des Yvelines (historiquement appelé Refonte SI) vise à fournir aux établissements les moyens informatiques garantissant la modernisation de leurs usages numériques ainsi qu'une sécurisation accrue. Il répond également au besoin de parachever l'application de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de 2013 finaliser le transfert de responsabilité depuis l'académie de la gestion des postes de travail administratifs ainsi que la gestion des équipements de sécurité des collèges (firewall Amon).

Selon les meilleures pratiques qui ont cours dans toutes les grandes organisations et collectivités (conseil départemental de la Sarthe, du Val de Marne, etc.), le scénario consiste à mutualiser l'ensemble des ressources du socle informatique en Data Center externalisé, tirant ainsi parti des performances du réseau de fibre optique Syn'Optic déployé sur le territoire yvelinois.

Le budget 2025 permet de couvrir la réalisation de la phase pilote avec 6 établissements qui donnera lieu à une étape de retour d'expérience prévue en juin 2025. Il est pris comme hypothèse budgétaire que cette phase sera concluante et qu'une phase de généralisation avec 22 collèges supplémentaires pris en charge aura lieu au 2ème semestre. Le respect de ce planning permet d'aboutir à une finalisation du projet fin 2027, juste à temps pour le décommissionnement des firewall Amon annoncé par l'Académie.

L'ensemble de ces déploiements impliquent un maintien en condition opérationnelle des équipements déjà déployés, une montée en charge de l'infrastructure (stockage par exemple) et un accompagnement opérationnel des établissements concernés.

Le budget s'élève à 1 588k k€ de dépenses d'investissement et 563k€ de dépenses de fonctionnement dont le financement est assuré par le département des Yvelines dans le cadre de la compétence transférée « Numérique pour l'éducation ».

- **Zoom Travaux des collèges**

Le département des Yvelines décide de programmes de rénovation allant de petits travaux de réaménagement (travaux d'été), de travaux de plus grande importance jusqu'à des travaux de reconstruction complète d'établissement.

Dans le cadre du transfert de compétence Numérique pour l'éducation, SYN accompagne le département dans la conception et la mise en œuvre de ces programmes en interagissant avec les Directions ayant la charge de l'Education et des Bâtiments.

Pour cela SYN réalise des études, de la prestation et met à disposition ses marchés.

En 2025, pour mener à bien les projets identifiés avec le Département des Yvelines, il est prévu un budget d'investissement de 384k€ porté par le département des Yvelines.

Territoires connectés

La Direction Territoires Connectés (DTC) au sein de Seine et Yvelines Numérique joue un rôle clé dans la sécurisation et la transformation des territoires en espaces intelligents et connectés. Cette direction s'engage à fournir des solutions numériques innovantes pour améliorer la qualité de vie des citoyens, renforcer l'efficacité des services publics, appuyer les dispositifs de sûreté des collectivités et favoriser le développement économique local.

La DTC contribue de manière significative à l'innovation, à la connectivité et au progrès des territoires qu'elle sert.

À travers plusieurs axes forts, le syndicat épaula les communes et intercommunalités pour sécuriser leur territoire et offrir une autre manière de vivre sa commune en matière de mobilité, d'environnement, de gestion de l'énergie.

L'ambition de la DTC, se décompose en deux objectifs conjoints :

1. Informer les citoyens : collecter et transmettre les données essentielles pour mieux appréhender son espace, ses habitudes et ses déplacements. Pleinement intégrés, les citoyens sont au cœur des préoccupations du territoire ;
2. Doter les élus des collectivités des deux départements en informations fiables, concrètes et actuelles afin de les accompagner dans leurs prises de décisions éclairées et bénéfique pour tous.

Dans un contexte où la demande de protection et de sécurisation évolue, la DTC met en place des dispositifs destinés à protéger les personnes et les biens sur le territoire interdépartemental. Une activité qui comprend des prestations autour de La vidéoprotection bâtementaire et le contrôle d'accès.

Elle a également la charge du conseil et de la mise en place de la politique de sûreté électronique des départements des Yvelines (depuis le 1er mai 2017) et des Hauts-de-Seine (depuis le 21 novembre 2021) par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les principaux enjeux 2025, dans la continuité de ceux de 2024, de la direction Territoires sont :

- Développer une offre autour de la captation des données et son exploitation incluant les logiques de territoires connectés, de villes intelligentes et l'Internet des Objets (IoT).
- Déployer les projets de sûreté électronique des bâtiments publics pour les Conseils Départementaux yvelinois et altoiséquanais
- Proposer notre solution de vidéoprotection urbaine mutualisée auprès du bloc communal.
- Intégration du volet de cyber sécurité dans tous les volets Territoires Connectés.
- Encourager l'innovation et développer nos partenariats pour rendre plus attractive et plus accessible nos solutions de sûreté électronique et d'exploitation des données auprès du bloc communal.

Les hypothèses 2025 par rapport au budget 2024 sont :

- **Investissement : 0.556 M€ versus 0,980 M€ (report compris) en 2024**
- **Fonctionnement : 2.711 M€ versus 3,831 M€ en 2024.**

Le déploiement des équipements de sûreté au sein du patrimoine du Département va se poursuivre en 2025 mais avec les contraintes budgétaires, peu de déploiement pour 2025.

Ainsi, les échanges entre la Direction TC et la Direction des Moyens Généraux ont défini 4 sites à déployer.

Concernant les collèges, ces derniers étant désormais finalisés, un budget est pour les besoins supplémentaires ou de nouveaux bâtiments.

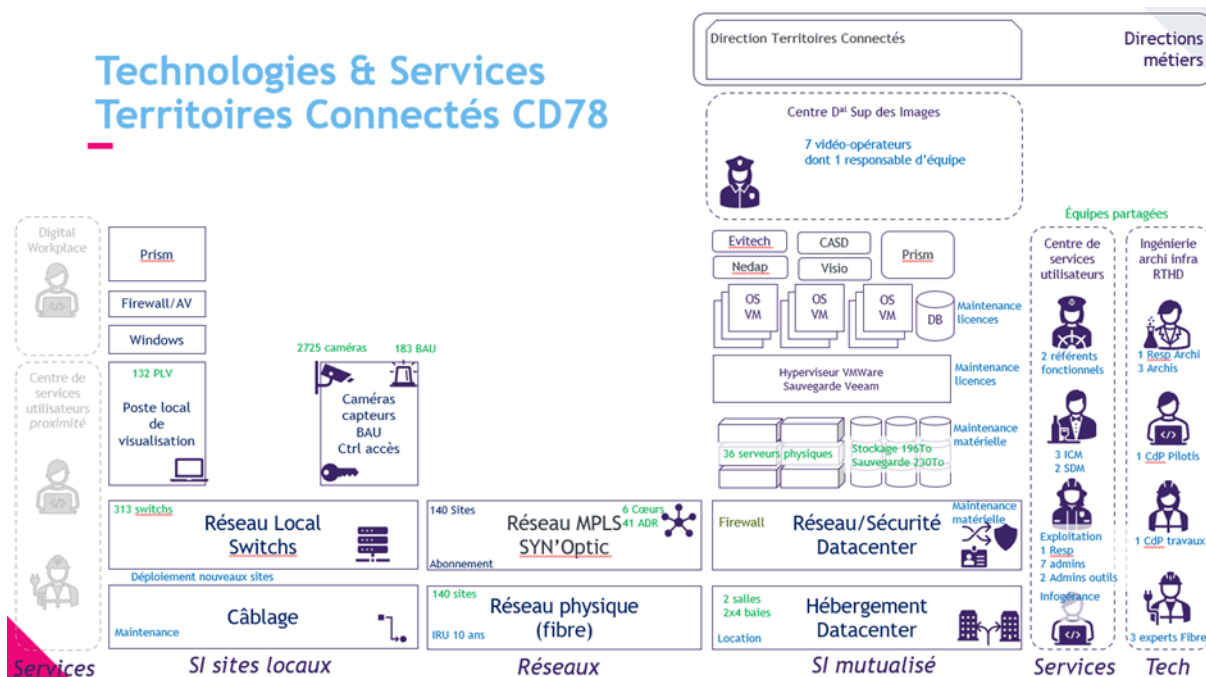
Enfin, à la suite des économies demandées par le département, SYN n'a pas renouvelé le marché d'intégration du socle applicatif de sûreté électronique. Cela a impliqué l'internalisation de ressources et la mise en place de formations afin que les collaborateurs montent en compétences. Dans cet intervalle de temps SYN aura la possibilité de faire appel selon les besoins à la société SPIE qui détient le marché de généralisation du projet sûreté électronique 'prestations de maintenances'. Les devis proposés seront systématiquement soumis pour accord au CD78.

OPERATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
VPSE COLLEGES		15	15
VPSE BATIMENTS	30	326	356
LICENCES	302	0	302
SOCLE APPLICATIF	130		130
MAINTENANCE APPLICATIVE (SECURE)	172		172
COUT INDIRECT (FRAIS GENERAUX+MS ENABLE)	404		404
CENTRE DE SERVICE	1 974	215	2 189
DEPLACEMENT DE SITES		15	15
INFRASTRUCTURE VP	1 315		1 315
REPLACEMENT EQUIPEMENTS OBSOLETES		50	50
MAINTENANCE SERVEURS ET STOCKAGE	274		274
EXPLOITATION (INFOGERANCE)	127		127
RESEAUX TRANSVERSES (WAN&INTERNET)	258	150	408
En K€	2 711	556	3 267

Le centre de production Technologies et Services assure la gestion de l'infrastructure centrale permettant l'enregistrement et le traitement des flux vidéo, des contrôles d'accès et des événements de sécurité, mais également celle présente dans les collèges des Yvelines et les sites départementaux en support des systèmes de sûreté électronique locaux (Poste local de visualisation, équipement réseaux...).

Ce service est désormais (depuis mars 2023) assuré en heure ouvrés et jours ouvrés avec une garantie de rétablissement en J+1.

Technologies & Services Territoires Connectés CD78



Ses activités principales concernent le maintien en conditions opérationnelles, le maintien en conditions de sécurité, la supervision des équipements, la gestion des sauvegardes des équipements gérés (serveurs et équipements réseaux).

Les prestations **d'infogérance** diminuent en 2025. Les engagements et les plages de service désormais assurés heures ouvrées et jours ouvrés avec un délai de rétablissement de 8h. Comme annoncé et confirmée le 2 juillet 2024, pour répondre aux enjeux économiques du département et de s'assurer du meilleur niveau d'expertise en interne, SYN a travaillé à une internalisation de la prestation d'infogérance. Celle-ci a été et sera effective au 1er janvier 2025. Ces montants sont financés à hauteur de 100% par le Département des Yvelines dans le cadre de la compétence transférée « Vidéoprotection ».

Des études complémentaires vont être menées courant 2025 afin d'évaluer des opportunités complémentaires d'économies. Les pistes envisagées couvrent de la renégociation de nos contrats à la mutualisation accrue des infrastructures et des ressources.

Parallèlement un travail sur la qualité et la sécurité sera mené pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires (SecNumCloud).

Le centre de production technologies et service assure également la **maintenance matérielle des serveurs et solution de stockage en salle d'hébergement**, la maintenance des licences des systèmes d'exploitation, des hyperviseurs informatiques ainsi que des logiciels de sauvegarde.

Malgré une tendance inflationniste lié à l'augmentation des coûts de licences des hyperviseurs suite au rachat de VMWare par Broadcom le budget maintenance est en diminution. Ce montant est financé à 100% par le Département des Yvelines dans le cadre de la compétence transférée « Vidéoprotection ».

Le centre de production technologies et service assure également la **maintenance matérielle des équipements terminaux situés sur les sites**.

Ce budget reflète la volonté d'un passage d'une maintenance pro-active à une maintenance curative dont les termes sont encore en négociation avec le titulaire de marché. Une étude d'internalisation partielle est également à l'étude pour optimiser les coûts.

Ce montant est financé à 100% par le Département des Yvelines dans le cadre de la compétence transférée « Vidéoprotection ».

Enfin, le centre de production Technologie et Services assure la gestion du **réseau d'interconnexion en fibre optique** des bâtiments équipés de dispositifs de sûreté électronique qui s'étend sur tout le territoire des Yvelines. C'est en particulier par son biais que les images sont enregistrées et transmises au Centre départemental de supervision des images.

Ce montant est financé à 100% par le Département des Yvelines dans le cadre de la compétence transférée « Vidéoprotection ».

Concernant le patrimoine du SDIS, depuis 2020, la direction TC a déployé 20 SDIS pour la sécurisation des sites y compris contrôles d'accès et exploite au CDSI les images des caméras déployées. Une projection de 4 sites est envisagée pour 2025 avec le maintien du service du CDSI assuré 7/24.

OPERATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
VPSE SDIS (en K€)	83	135	218

Le Département des Hauts-de-Seine souhaite équiper de nouveaux sites en dispositifs de vidéoprotection et intrusion. 6 PMI seront ainsi déployés en 2025.

Une offre de maintenance a été demandée par le département cependant celui-ci souhaite une maintenance 7/24 sans supplément de coûts.

Après échange avec SYN, le CD92 a préféré prendre son propre système de maintenance.

OPERATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
VPSE BATIMENTS CD92	0	400	400

Le projet vise à proposer un service **mutualisé** des services d'exploitation des systèmes de **vidéoprotection**. Poursuite des pilotes initiés en 2024 avec Poissy et Guyancourt pour vérifier la rentabilité du modèle, ajuster la qualité technique de l'offre de bout en bout. En conséquence de quoi, il est prévu une enveloppe d'étude, la conception et réalisation d'un réseau de fibre.

Prévisionnel 2025 pour la VPU-mutualisée : 3 sites. Une partie des études sera réalisée en interne.

Au sujet de **l'IoT**, les données sont omniprésentes mais souvent sous-exploitées. Qu'il s'agisse de la gestion du trafic, des déchets ou de la consommation énergétique des bâtiments publics, de nombreuses opportunités restent à saisir pour optimiser la gestion de vos territoires.

Grâce au Territoire connecté et durable, il est désormais possible de collecter des informations précises et en temps réel pour améliorer l'efficacité des services publics. Par exemple, les capteurs peuvent mesurer la consommation énergétique des bâtiments, facilitant ainsi des ajustements qui réduisent les factures. De même, les systèmes d'éclairage public connectés adaptent leur intensité selon les besoins, assurant une meilleure visibilité dans les zones sensibles tout en réalisant des économies d'énergie.

Cette technologie appelée Internet des Objets (IoT) constitue une avancée technologique majeure pour les communes qui souhaitent moderniser leurs services et améliorer le bien-être de leurs citoyens. Ce procédé devient un levier stratégique pour une gestion plus efficace des ressources et une prise de décision éclairée dans vos politiques publiques.

SYN a adhéré à la centrale d'achat GIPC (CD95) et pourra ainsi se procurer le matériel nécessaire. SYN va déployer le réseau d'infrastructure et assurer la maintenance de ce réseau LoRawan.

Pilotes sur 2025 :

- Réseaux d'eau SEASY : communes ABLIS avec plus de 4 000 compteurs – 2 à 5 passerelles

- Réseaux d'éclairage public : commune AUTEUIL le ROI – 3 passerelles
- Réseaux d'eau SUEZ et GPE&O : commune d'Archères - 3 passerelles

Mise en place d'une maquette pour test dans nos locaux (MERMOZ II)
Un RETEX se tiendra sur S2 2025

Le Syndicat repense sa stratégie de développement en 2024 autour de la Cyber Sécurité et de l'Internet des Objets (IoT). Dans ce cadre, un appel à compétences sera lancé sur T1/2024 afin de sélectionner un partenaire qualifié pour organiser un événement majeur dédié à l'Internet des Objets (IoT) à destination des collectivités territoriales.

L'objectif de cet événement est de favoriser l'échange de connaissances, de présenter les dernières avancées en matière d'IoT et d'explorer les opportunités métier qu'offrent ces technologies pour

- Améliorer la qualité de vie au sein de nos territoires (les cas d'usages).
- Améliorer la qualité de vie citoyenne au cœur de nos territoires.
- Apporter de nouveaux services.
- Réaliser des économies sur les budgets de fonctionnement des collectivités et établissements par diminution des coûts d'exploitation, optimisation des ressources, ou gains de productivité.

En 2025, le CD78 a décidé d'arrêter le pilote **Mobilit'Y**, un chef de projet SYN accompagnera le CD78 entre janvier et septembre, un devis de prestation a été envoyé au CD78 début décembre.

Les prévisions **BRVE public** pour 2025 sont autour de 10 nouvelles bornes sur l'année, le SEY s'étant retiré du marché SYNCA en 2024 pour l'achat de bornes.

Pour **BRVE privé** le Département prévoit de passer par le marché SYNCA en vue d'équiper une quinzaine de sites sur 2024. Aucune prestation SMO n'est prévue à ce stade.

OPERATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
VPU MUTUALISEE	100	100	200
IOT	20	120	140
MOBILITY	124	0	124
BRVE DOMAINE PRIVEE	15	22	37
BRVE DOMAINE PUBLIC	20	90	110
En K€	279	332	611

BUDGETS ANNEXES

CENTRALE D'ACHATS

Entre 2020 et 2023, la centrale d'achats SYNCA a connu une forte croissance, avec une augmentation annuelle moyenne de +20 %. Cependant, le contexte économique initié fin 2023, marqué par des tensions budgétaires au sein des collectivités, a impacté leur capacité d'investissement et entraîné une baisse d'activité en 2024.

Pour 2025, les tendances actuelles indiquent une stabilisation du volume d'achats, voire une légère hausse en raison du calendrier électoral. En effet, la dernière année pleine avant les élections municipales est souvent synonyme d'accélération des projets engagés en début de mandat, notamment dans les domaines de l'éducation et de la sécurité publique. Les collectivités cherchent à finaliser leurs investissements avant la fin de leur mandature, ce qui pourrait dynamiser les commandes via SYNCA.

Le recours pour les adhérents à la centrale d'achats S-YNCA présentent de nombreux avantages :

- Pas de procédures d'appel d'offres et de mise en concurrence ;
- Respect des règles de la commande publique garantie ;
- Economie liée à la mutualisation des besoins ;
- Accompagnement et proximité d'une centrale d'achats ancrée sur son territoire.

L'activité de S-YNCA s'appuie sur 54 différents marchés et 45 fournisseurs. A ce titre, elle participe au développement du tissu économique local et national. Les principaux fournisseurs sont à la fois de grandes sociétés (Econocom, groupe Bouygues, Koésio) mais également des TPE et PME très performantes (Antemeta, Vidéo Synergie, Signal, Easytis) dont beaucoup sont installées sur notre territoire.

S-YNCA propose deux modes d'exécution : l'achat/revente et l'intermédiation. En achat/revente, cela signifie que le marché est exécuté par la centrale d'achats alors qu'en intermédiation, le marché est mis à la disposition des membres de la centrale d'achats.

SYNCA gère actuellement 54 marchés actifs, couvrant une large gamme de besoins des collectivités, notamment sur d'autres volets que le numérique :

- Mobilier innovant
- Aménagement des espaces de travail
- Solutions de vidéoprotection et cybersécurité

Modes d'exécution :

- 24 marchés en achat/revente (75 % du volume d'affaires).

- 30 marchés en intermédiation, avec, depuis le second semestre 2024, l'intégration d'un avenant permettant l'intermédiation en RFA.

Cette évolution majeure, toujours en cours de finalisation en 2025, vise à simplifier les démarches administratives des collectivités en transférant certaines tâches comptables aux titulaires de marché en fin d'année. L'objectif est de soulager la charge administrative de nos adhérents, fluidifier les transactions en nous concentrant avec nos titulaires de marchés.

75% du volume d'affaires est cependant effectué en achat-revente compte-tenu de marchés très importants (tablettes numériques, postes de travail, matériels de vidéo projection...)

Actuellement que les marchés soient en achat revente ou en intermédiation, la centrale d'achat applique un taux de marge de 5% afin de couvrir ses frais de fonctionnement et de contribuer également au frais de structure du SMO SYN.

Pour l'année 2024, la centrale d'achat a réalisé des recettes à hauteur de 8,48 M€ d'achat-revente, de 781 K€ de frais d'intermédiation et 58 K€ de frais d'adhésion. Pour l'année 2025, les prévisions sont de 10 M€ pour l'achat revente, 563 K€ de frais d'intermédiation et de 60 K€ de frais d'adhésion.

Pour son fonctionnement, la participation aux coûts de structure du syndicat à un montant proportionnel à son poids d'activité. En 2024, sa contribution était de 127 K€ pour les frais généraux et 1,14 M€ pour l'affectation du personnel. Pour l'année 2025, ces dépenses s'élèvent respectivement à 140 K€ et 629 K€.

Malgré un contexte économique encore tendu, l'année 2025 nous laisse entrevoir des perspectives intéressantes en raison du contexte électoral et des nouvelles opportunités de développement. Plusieurs axes stratégiques sont à privilégier :

- Finalisation des engagements municipaux en matière de sécurité et d'éducation :
 - Accélération des projets de sureté et sécurité : mise en place ou agrandissement de système de vidéoprotection, création de CSU.
 - Création de nouvelles infrastructures : collège, groupement scolaire
- Développement de nouveaux marchés :
 - Les établissements privés sous contrat avec l'État, notamment les collèges privés.
 - A travers les syndicats numériques de la région parisienne, afin de leur permettre d'accéder aux marchés de la centrale d'achats et d'ouvrir à de nouveaux adhérents sur leurs territoires.

Ces perspectives s'inscrivent dans une logique de pérennisation et d'expansion de la centrale d'achats, en capitalisant sur son expertise et sa capacité à structurer des offres adaptées aux besoins des territoires.

DIGITALISATION ET AMELIORATION DES OUTILS

SYNCA poursuit l'optimisation de ses outils numériques pour simplifier la gestion des commandes et fluidifier la relation avec les collectivités adhérentes.

- o Déploiement du CRM finalisé, avec quelques avancées majeures :*
- o Automatisation des devis et interfaçage avec le SI Finance (Eudonet/CIRIL) → opérationnel.*
- o Génération automatisée des factures récapitulatives SYN → opérationnel.*
- o Interfaçage avec la GED → non finalisé en raison d'une incompatibilité technique.*

RESEAU TRES HAUT DEBIT

Ce budget annexe intègre les dépenses et les recettes du réseau SQY très Haut Débit et celles du réseau SYN Optique, tout en intégrant en investissement la poursuite des raccordements au réseau.

A l'instar du budget annexe de la Centrale d'achats, une participation du budget annexe Très Haut Débit est envisagée pour 2025 pour les frais de structure estimée à 50 K€ ainsi qu'une participation aux frais de personnel du syndicat de 227 K€. Pour l'année 2024, ces dépenses s'élevaient respectivement à 21 K€ et 218 K€.

Le pôle RTHD réalise, en s'appuyant sur le réseau SYN'OPTIQUE fibres, l'ensemble des raccordements fibres ainsi que travaux de génie civil associés en amont.

1- Armoire de montée en débit

Cette activité est marquée en 2025 par :

- La cession de l'infrastructure (à l'exception du bâti et de la gestion de l'alimentation électrique) ;
- L'arrêt possible de la compensation d'orange en fonction de la destinée de la convention ;
- L'augmentation probable des droits de passage Orange (BLO).

2- Déploiement de fibre optique

Cette activité est marquée en 2025 par :

- Le déploiement de sites de Vidéoprotection en voie publique
- L'augmentation probable des droits d'usage Orange (BLO)
- Le renouvellement possible des IRUs

Dépenses

- Travaux (100%)
- Frais Yvelines fibre (Alignement, ROP, mise en maintenance)
- Frais de maintenance
- Droit d'usage pour les sites publics dans le cadre du Contrat Yvelines fibre jusqu'à mars 2026 (3M€)
- Droits d'usage Orange (BLO)

Recettes

- Subvention de travaux à hauteur de 90% du montant total
- Frais d'accès au service (FAS) à 3500€
- Droit d'usage (IRU) de 10 ans à 21000€
- Prestations de chef de projet fibre

3- Gestion du réseau de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQYTHD)

Cette activité consiste à gérer le réseau de fibre optique de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQYTHD) afin de le commercialiser :

- Pour le raccordement en groupe fermé d'utilisateur (GFU)

o Montigny

- Pour la vente de gros FTTO en tant qu'opérateur d'opérateur
- o Alsatys, KNet

Dépenses

- Travaux de raccordement
- Infogérance du réseau (Axione)
- Hébergement des équipements réseaux chez Téléhouse (TH3)
- Charges des POP (Picasso, Gagarine,)
- Contrats de maintenance POP
- Droits d'usage Orange (BLO)
- Remboursement du rachat Qentiop

Recettes

- Travaux de raccordement Redevance GFU
- Abonnement vente de gros opérateurs
- Refacturation SMO (Hébergement Pilotis)